

FIGE

FORUM DES INSPECTIONS

GENERALES D'ÉTAT D'AFRIQUE

Siège social : locaux de l'Inspection générale d'Etat de

Djibouti - PRIMATURE - B.P. : 2603 DJIBOUTI

Tél. : (253)35.36.63 Fax : (253)35.35.24 email : ige@intnet.dj

LA DECLARATION DE DJIBOUTI

Février 2006



La Déclaration de Djibouti

Les représentants des Inspections générales d'Etat, des Contrôles d'Etat, des Auditeurs et des Vérificateurs d'Etat, réunis à Djibouti, République de Djibouti, du 13 au 16 février 2006,

Considérant l'évolution de l'audit conduisant à une approche systémique, englobant et dépassant l'audit comptable et financier et prenant en compte les stratégies, les systèmes organisationnels et l'optimisation des ressources et des résultats ;

Considérant le développement prodigieux des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment les logiciels d'audit, et de leur impact sur l'organisation des missions d'audit, sur les méthodes de vérification, d'enquête, d'étude, et d'évaluation ;


Considérant les recherches en matière d'audit dans le secteur public, la publication de manuels de procédures et de guides et de leur impact sur les normes de vérification et d'audit ;

Considérant l'évolution des idées constatée au cours des dernières décennies, s'orientant vers la définition d'une vision de l'audit élargi et intégré, conduisant à une approche quasi-système ;

Considérant qu'au-delà de la gestion des ressources financières, les performances économiques des Etats et des secteurs publics dépendent de la qualité de leurs structures économiques et de leurs outils de management stratégique, organisationnel et opérationnel, mais aussi de l'optimisation des ressources humaines, informationnelles, financières et non financières ;

Considérant les besoins de connaissances de plus en plus approfondies, de formations adaptées, d'informations fiables et d'échanges d'expériences accumulées, exprimés par les institutions supérieures d'audit du secteur public, déterminées à surmonter les difficultés des enjeux et défis de la normalisation et de l'optimisation de l'audit élargi et intégré ;

Considérant l'impérieuse nécessité de codifier les valeurs et la déontologie de ces institutions supérieures d'audit du secteur public ;



Considérant que la définition d'un cadre institutionnel et organisationnel de ces institutions supérieures d'audit du secteur public requiert des études, des recherches, des formations, des échanges de méthodes de planification stratégique et organisationnelle, mais aussi de systèmes d'information et de gestion des performances ;

Considérant qu'au niveau international diverses expériences probantes ont déjà permis à des institutions d'audit du secteur public de promouvoir la gestion axée sur les résultats et la performance des réformes administratives et la modernisation des Etats ;

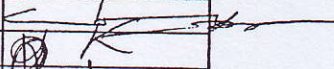
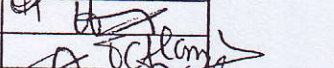
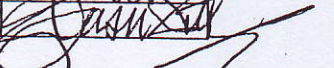

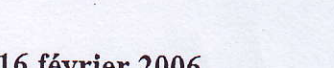
Considérant les informations considérables et importantes détenues par les institutions supérieures d'audit dans le secteur public ;

Considérant l'urgente nécessité pour l'Afrique de bénéficier d'une réflexion endogène de ses propres experts ouverts aux apports féconds des autres ;

Considérant que les institutions supérieures d'audit dans le secteur public, corps d'élite, souvent hors hiérarchie et à statut spécial, bénéficient d'une crédibilité professionnelle auprès des autorités et des populations ;

Considérant l'important rôle de vigie de la transparence, de la justice, de la protection des biens et des deniers publics, des institutions supérieures d'audit dans le secteur public

**ADOPTENT A L'UNANIMITE
LES RESOLUTIONS JOINTES
EN ANNEXE A LA PRESENTE DECLARATION**

Ordre	Pays	Prénoms & Noms	Signatures
1	République de Djibouti	Abdou Karim GUEYE	
2	République du Burkina Faso	Félix KOALA	
3	République islamique de Mauritanie	Mohamed O. Horma O. Abdi	
4	République du Tchad	Akouya TCHALET	
5	République du Sénégal	Ousmane NDIAYE	

Fait à Djibouti, le 16 février 2006

ANNEXE
DE LA DÉCLARATION DE DJIBOUTI

Assemblée générale constitutive
du 15 février 2006
à Djibouti

RESOLUTIONS

Première résolution

Réunis en assemblée générale constitutive à Djibouti, République de Djibouti, dans le cadre du premier Colloque international sur l'audit dans le secteur public, les dirigeants des Inspections générales d'Etat et institutions similaires des pays dont la liste est annexée aux présentes résolutions ont décidé, sous réserve de l'approbation de leurs gouvernements respectifs, la création d'un Forum des Inspections générales d'Etat (FIGE), association internationale dont ils ont adopté les statuts, qui sera chargée leurs futures rencontres, de créer et gérer un réseau de documentation sur les vérifications, les enquêtes, les études, les évaluations et les audits dans le secteur public et parapublic.

Un exemplaire original de ces statuts sera annexé au Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale constitutive.

Deuxième résolution

Le siège social et le siège administratif du FIGE sont provisoirement fixés en République de Djibouti, à Djibouti jusqu'à la prochaine Conférence des dirigeants des Inspections générales d'Etat et institutions similaires qui doit avoir lieu à Djibouti dans le dernier trimestre de 2006

Troisième résolution

Ont été élus membres du comité directeur provisoire du FIGE jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire :

Ordre	Prénoms & Noms	Fonctions dans leurs pays	Fonctions dans le Bureau
1	Mr Abdou Karim Gueye	Chef de l'IGE de Djibouti	Président
2	Med Ould Horma Ould Abdi	Chef de l'IGE de Mauritanie	Vice - Président
3	Félix KOALA	Représentant du Chef de l'IGE du Burkina Faso	Membre
4	Mr TCHALET	Représentant du Chef du Contrôle d'Etat du Tchad	Membre
5	Ousmane N'DIAYE	Représentant du Chef de l'IGE du Sénégal	Membre

Quatrième résolution

Les cotisations annuelles des membres sont fixées pour la période (2006 & 2007) à un million de francs Djiboutiens (1.000.000 FDJ), ou son équivalent en dollars américains, par an.

Cinquième résolution

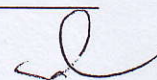
Le poste de Secrétaire permanent du FIGE sera occupé à titre provisoire par un Inspecteur d'Etat de la République de Djibouti.

Pour pourvoir ce poste, le Comité Directeur enverra à tous les pays représentés une fiche fixant les attributions du poste et le profil du Secrétaire permanent. Les pays pourront présenter un candidat à ce poste avant la date limite qui leur sera fixée.

Le Comité Directeur proposera à l'Assemblée générale un Secrétaire permanent choisi parmi les candidats enregistrés, pour nomination. Il sera demandé à la République de Djibouti de pourvoir le poste de Secrétaire permanent adjoint.

Sixième résolution

L'Assemblée générale charge le Bureau de rechercher un Commissaire aux Comptes et de lui confier la mission de faire un rapport sur les comptes des deux exercices budgétaires 2006 et 2007 à la prochaine Assemblée générale ordinaire.



Septième résolution

Le programme d'activités du FIGE pour la période bisannuelle 2006 et 2007 sera préparé par le Secrétaire permanent et arrêté par le Comité Directeur.

L'Assemblée Générale constitutive provisoire donne mandat au Président du Comité Directeur provisoire et au Secrétaire permanent provisoire de préparer la convention de l'Assemblée constitutive ordinaire et de proposer un plan de développement triennal chiffré (2007 – 2008 – 2009).

Fait à Djibouti, le 16 février 2006

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized cursive script that appears to be the initials 'KBY'.